

internationale concertée. Nous devons échanger des renseignements, conclure des ententes entre nations et établir des conventions internationales efficaces. Ceux qui tuent ou qui mutilent des gens innocents, ceux qui sèment l'anarchie dans une société civilisée ne doivent avoir aucun refuge, aucun répit et aucune indulgence."¹⁰

M. Mulroney a aussi exhorté tous les États à appuyer des mesures concrètes telles que les conventions sur les représailles anti-terroristes et les efforts déployés par l'OACI pour renforcer la sécurité aérienne internationale. Deux semaines plus tard, soit le 4 décembre 1985, le Canada ratifiait la Convention des Nations-Unies contre les prises d'otages¹¹.

Le 10 janvier 1986, le gouvernement annonçait qu'il allait appliquer de nouvelles sanctions contre le gouvernement libyen, pour protester contre les attaques à la bombe menées aux aéroports de Rome et de Vienne¹². Quelques jours plus tard, il ordonnait la mise en place de mesures de sécurité spéciales aux aéroports internationaux de Toronto, de Montréal et d'Ottawa : une supposée source libyenne avait menacé de faire sauter un avion en partance pour les États-Unis. Il a également appuyé de façon mitigée les attaques américaines du 14 avril contre des cibles libyennes¹³.

Le débat parlementaire

Le jour où la prise d'otages s'est produite à l'ambassade turque, le chef libéral John Turner a demandé au vice-premier ministre de décrire quelle y était la situation. Il a aussi demandé des détails sur la participation des divers services de sécurité aux opérations de sauvetage. Pour sa part, le député néo-démocrate Ian Deans a posé la question suivante :

¹⁰ CPM, "Notes pour une allocution du très honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada, à l'Assemblée générale des Nations-Unies", 23 octobre 1985.

¹¹ MAE, Communiqué 85/184, 4 décembre 1985.

¹² CPM, Communiqué de presse, 10 janvier 1986.

¹³ CPM, Communiqués de presse, 14 avril 1986 et 15 avril 1986.